



## RÔLE DU CONDUCTEUR ENGIN-POMPE

3.1

7

## Généralités

Le conducteur est responsable :

- de la sécurité pendant toute la phase de transit,
- du fonctionnement de la pompe,
- de l'alimentation de son engin pompe tonne,
- du matériel utilisé pendant l'opération,
- de la remise en état de son véhicule (nettoyage, pleins...).

## Missions du conducteur

A son arrivée sur intervention, le conducteur d'un engin-pompe doit :

- stationner son engin de façon à gêner le moins possible les usagers et à assurer l'arrivée des renforts ;
- signaler les lieux et sécuriser son engin (warning, cônes de Lübeck, triangle, calage, éclairage, ...) ;
- revêtir les E.P.I. et le gilet haute visibilité (G.H.V.) ;



Le port du casque est obligatoire à l'arrière d'une pompe et à proximité de tuyaux sous pression.

- veiller le canal tactique (DIR) indiqué par son chef d'agrès,
- alimenter l'engin, en général sur ordre, si le P.E.I. est à proximité (*cf :fiches opérationnelles n°27.19 à 27.21*)
- délivrer la pression correspondante à la nature des établissements,
- veiller au remplissage de la tonne,
- utiliser judicieusement le système d'injection d'émulseur ou d'additif,
- descendre les échelles dès que l'intervention se situe dans une structure à étage (*cf : fiche opérationnelle n°10.5*),
- donner le matériel aux binômes et le recenser,
- disposer le matériel de nettoyage des EPI en zone contrôlée (*cf fiche opérationnelle n°10.10*)
- surveiller le fonctionnement de la pompe,
- signaler immédiatement aux binômes engagés et au chef d'agrès tout risque de rupture d'alimentation ou baisse de débit / pression,
- positionner les dispositifs de franchissement de tuyaux (DFT) si nécessaire,
- veiller à la réintégration du matériel et aux pleins (citerne, carburant, émulseur, ...).

Mots clés	CONDUCTEUR – POMPE - ALIMENTATION
Fiches en lien	
Sources	

L'alimentation de l'E.P.T. doit être envisagée dès qu'une lance est établie, sauf ordre contraire du chef d'agrès.

Il existe quatre principales situations :

- l'engin pompe est positionné moins de 10 m. du P.E.I. => alimentation réalisée par le conducteur avec le tuyau de Ø 110 mm / 10 m. ;
- l'engin pompe est positionné à moins de 20 m. du P.E.I. => alimentation réalisée par le conducteur avec 2 tuyaux de Ø 70 mm / 20 m. ;
- l'engin pompe est positionné à plus de 20 m. du P.E.I. => alimentation réalisée par un binôme d'alimentation avec une ou deux lignes de Ø 70 mm.



Cependant, cette notion de 20 m. relève du bon sens et s'appuie sur l'idée que le conducteur doit pouvoir agir rapidement sur la pompe. En effet, en cas de besoin, le conducteur pourra être amené à débouter ou réaliser l'alimentation de son E.P.T. à une distance supérieure.

- l'engin-pompe doit être mis en aspiration => le conducteur peut être aidé par le binôme d'alimentation.

Lors de la manœuvre d'alimentation de l'engin par l'établissement, le conducteur doit dérouler un tuyau de Ø 70 x 20 m. le long de son engin.



**Calcul des pertes de charge : voir fiche opérationnelle n° 63**

Mots clés	CONDUCTEUR – POMPE - ALIMENTATION
Fiches en lien	
Sources	